

## **Réunion du Conseil Municipal du 10 octobre 2013**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 octobre 2013 à 20 H 30 sous la présidence de Christian BONNET, Maire.

Etaient présents : M. BONNET, Maire, MM. GUERIT, RICHARD, MME LIEBOT, M. ARNAUD, MME TAVERNEAU, adjoints, MM. MOREAU, NOUZILLE, MANGIN, GRIT, THOMAS, Mmes BLAIS, RENAUD élus.

Absents – excusés : MMES MALLET, VEILLON, MM. BOURREAU, MAINGOT, RICHET, PREVOST.

\*\*\*\*\*

### **Achat d'un terrain Rue des Lavandières :**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre d'aménagement urbain Rue des Lavandières, il est nécessaire que la commune achète une bande de terrain à Monsieur André PHELIPPON afin d'avoir une continuité au niveau des trottoirs.

Cette bande de terrain représente une surface de 36 ca et serait achetée à Monsieur PHELIPPON pour la somme de 1883 €, frais notariés en sus.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et charge le Maire de tout pouvoir pour signer cet acte, et tous documents nécessaires à ce dossier.

\*\*\*\*\*

### **Télégestion du réseau d'eau potable :**

Monsieur le Maire indique aux élus municipaux que la commune de Coulonges-sur-l'Autize souhaite entreprendre la mise en place de moyens de télégestion, qui permettront l'accès aux données du réseau d'eau potable via la supervision du Syndicat des Eaux du Centre Ouest.

Dans le cadre du marché de télégestion sectorisation du Syndicat des Eaux du Centre Ouest, il a été demandé aux entreprises de prévoir en tranche conditionnelle la mise en place d'équipements sur la commune de Coulonges-sur-l'Autize.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour affermir et réaliser la tranche conditionnelle concernée pour un montant de 273,63 € HT du marché signé entre l'entreprise « Lyonnaise » et le Syndicat des Eaux du Centre Ouest.

\*\*\*\*\*

### **Convention de mise à disposition gratuite de locaux :**

Monsieur le Maire indique aux élus municipaux qu'il a reçu une demande de la part de l'association Restaurants du Cœur de Niort, pour mettre en place une convention de mise à disposition gratuite de locaux pour le local utilisé par l'association situé 15, rue de l'Épargne à Coulonges-sur-l'Autize.

Cette convention sera renouvelable tous les ans par tacite reconduction à la date d'entrée en vigueur de cette convention, soit le 10 octobre 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte cette convention de mise à disposition gratuite du local situé 15, rue de l'Épargne à Coulonges-sur-l'Autize et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

\*\*\*\*\*

### **Dénomination de noms de rue :**

Monsieur le Maire informe les élus municipaux, qu'il est nécessaire de mettre en place des noms de rue et de parking suite à diverses constructions d'habitations.

Monsieur le Maire propose de nommer la rue du lotissement privé « Clos du Chêne », « Impasse Maurice MONFORT » et le parking public jouxtant ce lotissement « Place Maurice MONFORT » situés à côté de la route de Bressuire.

Il serait aussi nécessaire de nommer la place se situant rue de la Maladrerie, il est proposé « Place du Gué », ainsi que l'impasse à côté de l'ancienne Maison Limoges, rue de Parthenay, qui pourrait être appelée « Impasse des Carrières ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte les différents noms proposés et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en place de ces nouvelles dénominations.

\*\*\*\*\*